

NON au mirage du projet «Praille - Acacias - Vernets»!

OUI à des emplois existants et à des logements rapidement disponibles !

Une majorité du Conseil municipal a accepté les projets irréalistes et irresponsables du Conseil d'Etat:

- la suppression d'une zone industrielle et artisanale indispensable à l'économie de Genève, et ce, au profit d'activités de prestige;
- la délocalisation des entreprises de proximité vers l'extérieur de la ville, sans savoir où les reloger;
- le bradage des terrains propriétés des collectivités publiques en les vendant à des privés (banques, multinationales);
- la création d'appartements de luxe plutôt que de répondre au problème du logement social et celui des classes moyennes.

Situation

Le projet «Praille - Acacias - Vernets» (PAV) consiste à doubler le nombre d'emplois existants pour recevoir des emplois dits abusivement haut-de-gamme (dont ceux à l'origine de la crise actuelle) - tout en délocalisant ceux situés sur le site - et tripler le nombre de logements existants par de grands appartements de luxe; une grande partie serait installée dans plusieurs tours atteignant jusqu'à 175 mètres de hauteur, soit 3 fois la Tour de la télévision.

NON à un projet sans avenir !

Des emplois hypothétiques

Le périmètre du projet PAV n'est pas une friche industrielle. Il contient environ 20 000 emplois répartis entre près de 1000 entreprises; emplois et entreprises que l'on met en péril en pleine période de crise économique et sociale en cherchant à les délocaliser. Alors même qu'aucune nouvelle zone industrielle n'est prévue pour les accueillir.

Le programme du projet PAV ne comprend que 6000 logements de plus, tout en prétendant espérer implanter 20 000 postes de travail supplémentaires. Cette proposition va accentuer le déséquilibre entre lieux de travail et lieux d'habitat dans le canton, augmenter les mouvements pendulaires et donc les embarras de circulation, et aggraver la pollution de l'air et les conditions d'existence de l'ensemble des habitant-e-s.

Les syndicats ont proposé que le programme du projet PAV prévoie 1 logement pour 1 emploi, soit 8000 logements pour 8000 emplois, revendication soutenue par le PS et AGT. Le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière.

Des logements de luxe

Les logements prévus ne répondent pas aux besoins des habitant-e-s aux revenus modestes, ni à ceux de la classe moyenne. Aucun logement d'utilité publique n'est prévu dans le programme du projet PAV. Ceux prévus dans les tours sont des appartements de luxe inaccessibles à la majorité de la population. Et pendant ce temps-là, les projets de construction de 1300 logements aux Communaux d'Ambilly à Thônex, de 1000 logements aux Vergers à Meyrin et de 1500 logements à la Chapelle-Les-Sciers à Plan-les-Ouates ne se réalisent pas.

L'absence d'espaces publics de qualité et d'équipements publics

L'existence ne se résume pas à habiter - circuler - travailler et retour. Pour vivre en ville, il faut des lieux culturels, des cinémas, des théâtres, des ateliers d'artistes, des cafés; des lieux publics, des parcs, des promenades; des écoles, des crèches. Le programme du projet PAV ne propose rien de tout cela, sauf des *pocket-parks* (sic !).

L'abandon de la maîtrise des terrains publics

Il est indispensable que les collectivités publiques aient et conservent la maîtrise du sol à bâtir pour permettre des aménagements et des projets de qualité. Avec le déclassement de ce périmètre, plus particulièrement dans la zone de l'Etoile, et l'intention du Conseil d'Etat de vendre les terrains propriétés du canton, le projet PAV ouvre la porte à la spéculation foncière et immobilière, au lieu d'étendre la pratique du droit de superficie.

Ce référendum est notamment soutenu par (liste non exhaustive): Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), UNIA, SIT, Parti socialiste Ville de Genève, solidaritéS, Parti du Travail, Indépendants de gauche, ...

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LE REFERENDUM CONTRE LE DECLASSEMENT DES TERRAINS «PRAILLE - ACACIAS - VERNETS» QUI DONNE UN CHEQUE EN BLANC AU CONSEIL D'ETAT !

NON au mirage du projet «Praille - Acacias - Vernets» !

OUI à des emplois existants et à des logements rapidement disponibles

Les électeurs et électrices de la commune de Genève soussigné-e-s demandent, conformément au titre VI (art 59 à 63) de la Constitution genevoise du 24 mai 1847, et aux articles 86 à 92 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, que l'arrêté du conseil municipal de la Ville de Genève du 13 mai 2009 (PR-674) donnant un **préavis favorable au projet de loi relatif à l'aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets»**, modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy, soit soumis à **votation populaire**.

Nom (en majuscules)	Prénom usuel	Année de naissance	Canton d'origine	Domicile (rue et n°)	Signature
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à Fr. 100.- Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b et 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982).

Les étrangers et étrangers domicilié-e-s en Ville de Genève et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum.

Le Service des votations et élections certifie la validité de signatures.

Le/la contrôleur-euse, Genève, le

A renvoyer au plus vite au: Comité référendaire contre le PAV c/o CGAS • 6 Terreaux-du-Temple 1201 GENÈVE

Tout dernier délai pour le renvoi des feuilles de signatures (en courrier A !): lundi 29 juin 2009 avant la levée des boîtes aux lettres.

Ce référendum est notamment soutenu par (liste non exhaustive): Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), UNIA, SIT, Parti socialiste Ville de Genève, solidaritéS, Parti du Travail, Indépendants de gauche, ...